En cherchant à promouvoir cet accommodement dans les États, la communauté internationale doit miser sur la persuasion, par le biais de pressions politiques concertées mobilisées aux Nations Unies et ailleurs.

Sont ici rassemblés aujourd'hui des experts et des praticiens des droits des minorités, un sujet dont l'étude a été négligée par la communauté internationale. Je suis convaincu que les délibérations et les conclusions de cette Conférence contribueront de façon significative à l'élaboration de normes internationales et amèneront des États à prendre action de façon concrète. Elles stimuleront l'examen – de façon opportune – cette question entre les nations. Je compte faire en sorte que le Canada contribue activement et avec compassion à ce travail. Nous profiterons nous-mêmes de ses retombées.

Il arrive parfois à des conférences internationales qu'on félicite le Canada pour ce qu'il n'est pas. Il n'est pas une super puissance pas plus qu'une puissance impériale ou une nation agressive. Il est toutefois un pays qui se préoccupe profondément des droits des minorités. Cette réalité était présente lors de la création du Canada par ses deux peuples fondateurs; elle avait cependant déjà trouvé son expression dans nos peuples autochtones.

Le succès de l'avenir de notre pays, comme notre passé, sera déterminé par votre action à l'intention de nos minorités.

Les défis à relever sont à la fois ceux du Canada et ceux de la communauté internationale. Je suis honoré d'avoir l'occasion de partager ces réflexions avec vous.